

## Procès-verbal du 1<sup>e</sup> conseil d'école – Mardi 5 novembre 2024

Début : 18h

Fin : 20h

### Membres présents : annexe 1

#### 1. Présentation, tour de table

Chaque membre présent se présente.

#### 2. APPROBATION du Procès Verbal du conseil d'école précédent

PV approuvé à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Claire Weege

#### 3. BILAN DE LA RENTREE 2023 :

Nous avons 206 élèves inscrits répartis comme suit :

	Monolingue	Bilingue	Total
PS	36	25	61
MS	38	25	63
GS	31	23	54
Total	105	873	178

Les effectifs des 7 classes sont les suivants :

	Monolingue			Bilingue		
	PS	MS	GS	PS	MS	GS
S2				25		
S3					25	
S4	27					
S5						23
S6		11	15			
S7		9	16			
S8	9	18				

**L'équipe enseignante et répartition des classes :**

*Direction :* Mme KANAREK Maureen

*Titulaires*

Mme DELAYEN Laurence en salle 6

Mme DJE-KOMENAN Frédérique, en salle 7

Mme DUONG Estelle, en salle 5

Mme HOCH Emma, en salle 3

Mme TROESLER Roseline, en salle 8

Mme WEEGE Claire, en salle 3

*Titulaire ZIL*

Mme TAUFFREUND Laura

*Les compléments*

Mme PFISTER Laura, complète Mme KANAREK les lundis et 1 mardi sur 3 en salle 4

Mme CARTELLI Victoria, complète Mme WEEGE les mardis et vendredis (allemand PS) en salle 2

Mme ROUX-COULON Sabine, complète Mme TROESTLER les jeudis et vendredis en salle 8

Mme OSTER Léonie, complète Mme HOCH les lundis et jeudis en salle 2

*RASED*

Mme KORDIAN Anne, psychologue scolaire

**Les ATSEMS**

La ville de Strasbourg a affecté une atsem par classe cette année.

Les atsems titulaires de leur poste :

Mme SGRO Laurence, en salle 2

Mme GATELLIER Shaké en salle 3

Mme CHORFI Yasmina en salle 4

Mme AGHAJANIAN Leila en salle 5

Mme BOUTIN Cécile en salles 6

Mme KINDER Fabienne en salle 7

Mme DOGNON-SCHMITT Kathia , salle 8

Mme MALDEMONT Julia (apprentie pour 2 ans avec Cécile).

**En plus de ces personnes nous avons aussi**

*Autre personnel éducation nationale :*

Mme BENHOURA BOUSSA Rachida, aesh

Mme BIYIHA II Adèle, aesh

*Autre personnel ville :*

M THAHOULY Adnane, RTS

M MONTRouGE David, RPS

Mme BADRI Saïda, RPS adjointe

les animateurs du périscolaire  
Mme LOHR Anne-Sophie, médecin scolaire  
Mme FRANCK Sylvie, infirmière scolaire

## La sécurité à l'école

### **Plan vigipirate**

Depuis la rentrée : *sécurité renforcée, risque attentat.*

Il est d'autant plus difficile pour nous d'accueillir les élèves en retard, car nous n'avons pas de service civique, et les enseignantes et les atsem sont en classe.

Les parents doivent aller à la porte B et attendre que quelqu'un ouvre, sinon revenir à l'heure de la récréation : entre 10h10 et 11h10 le matin et entre 15h10 et 16h l'après-midi.

Les vélos et poussettes ne peuvent pas rester dans l'enceinte de l'école.

### **Exercices**

Nous devons faire 3 exercices **incendie** au cours de l'année, ils servent à apprendre aux élèves à sortir rapidement de l'enceinte de l'école, dans le calme. Le premier s'est déroulé parfaitement le mardi 24 septembre.

Nous devons aussi faire des exercices **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Il existe 2 types de PPMS :

Risque Majeur (tremblement de terre ou nuage toxique) et Alerte Intrusion (personne dangereux, colis suspect) Un exercice PPMS Alerte intrusion a été effectué le lundi 7 octobre.

Nous avons relevé quelques problèmes : le son de l'alerte n'est pas audible dans les toilettes et les salles de motricité. Par contre audible depuis la cour de récréation.

Des rideaux foncés ont été installés aux fenêtres du bas.

### Divers

- Pour cette première période nous avons eu 8 jours d'absence d'enseignantes, 2 jours ont pu être remplacés.
- Nous avons eu froid les 2 dernières semaines d'école, la température dans les classes était de 17°C. Le RTS avait l'autorisation de faire un coup de chauffe entre 6h et 9h , mais ça ne suffisait pas pour chauffer l'école, il faisait encore froid le matin et tout le reste de la journée. Le chauffage a été mis toute la journée à partir du jeudi 17 octobre.
- Cours de français par l'AJA les jeudis matin de 8h30 à 11h, en salle des maîtres
- Café des parents par l'ARES, un jeudi par mois à la bibliothèque de 8h30 à 10h
- Le RAME, relais des assistantes maternelles, sera dans l'école les jeudis matin en salle 1.

- Les représentants des parents élus pour cette année scolaire sont :

ROCHDI Kader
DEVILLARD-JOANICOT Mélody
DYSERYN Jérémie
KURUM Hatice
FRITSCH Jean-Christophe
MELONI Rosa
AIBICHI Aziza
CAILLAULT Clotilde

#### 4. Règlement intérieur :

2 points sont à préciser dans le règlement intérieur :

##### 1/ ouverture des portes le matin

Suite à une formation des directeurs de maternelle, il a été rappelé que le temps de classe est de 8h25 à 11h55. Ainsi, tous les élèves devraient être en classe à 8h25.

Actuellement les élèves sont accueillis sur un temps beaucoup plus long : 8h15-8h45 soit 20 minutes de plus.

Nous proposons de commencer cette année de réduire de moitié.

Le vote pour le changement des horaires sera effectué au second conseil d'école. Les représentants de parents d'élèves souhaitent d'abord consulter les autres parents avant de pouvoir voter. Et voir comment organiser l'accueil des élèves.

##### 2/ Retards, (surtout) le matin

Le plan vigipirate est toujours d'actualité.

Beaucoup de parents laissent entrer d'autres parents après l'heure de fermeture du portail : 8h45. Cela dérange le fonctionnement des classes. Les parents doivent venir à l'heure.

En cas de retard ils doivent aller à la porte B et attendre ou revenir au moment des récréations entre 10h10 et 11h10 le matin et entre 15h10 et 16h l'après midi.

Les enseignantes et les atsems sont en classe. Nous ne pouvons pas laisser nos élèves pour ouvrir aux retardataires.

##### **Les retards**

En dehors des heures d'ouverture du grand portail, vous devrez sonner à la **porte B**, le personnel de l'école étant en classe vous devrez patienter, ou revenir pendant les heures de récréation : entre 10h10 et 11h10 le matin et entre 15h10 et 16h l'après-midi.

Vote : ajout du point retard dans le règlement intérieur

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 7

Pour les élèves qui doivent aller chez l'orthophoniste ou autre spécialiste sur temps scolaire, prévenir l'enseignante. Il faudra être à l'heure pour chercher ou reconduire son enfant à l'école.  
Ceci est organisé au cas par cas.

Règlement intérieur modifié. (annexe 2)

## 5. Coopérative scolaire :

Bilan de l'année 2023/2024



COMPTA'COOP  
CS EM Jacques Sturm STRASBOURG

### Compte de fonctionnement général du 1 septembre 2023 au 31 août 2024

23/10/2024

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Clôturé le 06/10/2024

Coopérative ou foyer :

CS EM Jacques Sturm STRASBOURG

9 RUE D'UPSAL

67000 - STRASBOURG

Tel : 03.88.61.87.64 Fax :

Email : maureen.kanarek@ac-strasbourg.fr

Numéro d'affiliation à OCCE : 492

Numéro d'établissement : 0670270E

CHARGE		PRODUIT	
60700008 Achats de produits pour cessions	19,20 €	70700008 Ventes de produits pour cessions	435,73 €
61681008 Assurances versées pour la coopérative	52,75 €	70800008 Produits des activités éducatives	3803,86 €
61810008 Charges des activités éducatives	6813,66 €	74100008 Subventions d'état ou des collectivités	0,00 €
62700008 Services bancaires et assimilés	7,06 €	75510008 Contributions Plateforme Participative	0,00 €
65860008 Cotisations versées à l'OCCE	468,42 €	75511008 Contributions financières d'autres organismes	400,00 €
67000008 Charges exceptionnelles	0,00 €	75620008 Participations volontaires des familles	2475,00 €
68000008 Achats de biens durables	0,00 €	77000008 Produits exceptionnels	200,00 €
<b>Total des charges</b>	<b>7361,09 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>7314,59 €</b>
	+		+
<b>Excédent(1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>OU</b>	<b>Déficit(2)</b>
	=		<b>46,50 €</b>
<b>(3)</b>	<b>7361,09 €</b>	<b>&lt;--- = ---&gt;</b>	<b>(4)</b>
			<b>7361,09 €</b>

### L'association des amis du groupe scolaire Sturm

Mme WIHLM Martine propose régulièrement des actions pour récolter de l'argent afin de financer les projets de l'école : ventes de gâteaux, miel, calendrier de l'avent, chocolats, ...

#### Bilan de l'année 2023/2024

recettes	dépenses
Ventes de gâteaux : 300 €	Frais divers : 100 €
Ventes chocolats (Jeff de Bruges) : 200 €	Dons : 600 €
Objets divers (tasses, portes clé) : 613,60 €	

Il reste 400 € qui seront donnés pour financer le spectacle de Noël.

### Année scolaire 2024 / 2025

#### Demande de subventions

La fondation Adrienne et Pierre Sommer propose des subventions pour les classes de GS et CP.

Mme Duong a monté le dossier de demande de subventions pour les élèves de GS.

Le dossier a bien été enregistré et nous attendons la réponse pour fin janvier 2025.

#### Premières recettes et dépenses

La participation volontaire des familles est 3086 € (86% des familles)

Spectacle de Noël réservé : 1100€

Photos de classes prévues le 15 novembre

## 6. Projets pédagogiques :

### APC : Activités Pédagogiques complémentaires

En conseil des maîtres, nous avons décidé de travailler l'écriture du prénom avec les GS et le langage.

Différents horaires : le soir de 16h30 à 17h30 ou 30min, avant la reprise à 13h55.

La plupart des élèves ont progressé, mais pour quelques élèves cela reste encore fragile, donc des groupes poursuivront ce travail en période 2.

### Projet d'école en cours de réalisation

**Axe 1 : acquérir une maîtrise de la langue nécessaire pour accéder à une bonne compréhension et entrer dans les apprentissages.**

Objectif : enrichir le lexique et la syntaxe

**Axe 2 : Assurer un climat scolaire serein**

Objectif : rendre les élèves citoyens dans leur école

**Axe 3 : Favoriser la co-éducation**

Objectif : renforcer l'alliance éducative avec les familles pour mieux les soutenir et les associer au parcours de leur enfant.

Les actions à mener sont travaillées en équipe (par cycle ET sur le groupe scolaire) sur les 5 années à venir.

## Nos projets

**Moments conviviaux** : la journée du bonjour, le bal des petits monstres, la fête des lanternes, la Saint Nicolas, Noël, carnaval, fête de fin d'année.

Ces moments sont importants dans notre école pour fédérer les classes et connaître divers coutumes.

**Projets « bilingue »** : fête des lanternes, élaboration de progression, listing d'albums lus, comptines apprises, mise en place d'un vocabulaire commun pour les consignes et les règles d'écriture.

**Musées** : les sorties au musée permettent de découvrir des lieux culturels de Strasbourg.

Musée Tomi Ungerer : après la lecture d'albums de cet auteur alsacien,

Musée zoologique : voir d'autres petites bêtes que nous ne trouvons pas dans notre environnement proche,

Le personnel se rend à l'école sur le thème plumes, poils, écailles.

Musée des beaux-arts et CEAAC.

Eveil musical : un parent d'élève viendra présenter des instruments de musique aux élèves. Il commencera avec les élèves de PS de la salle 4.

**Sorties à la citadelle** : découverte de la nature au fil des saisons, apprendre le vocabulaire de la nature.

**Sortie de fin d'année à la ferme** : visite à la ferme Kieffer de Limersheim : découverte des animaux de la ferme, noms, habitat, alimentation

**Sortie au Vaisseau** : exploration scientifique

**Sortie au cinéma** : festival Augenblick, pour les GS bilingues

Proposition d'une collaboration avec l'association BALLADE

L'association Ballade est une association laïque, de proximité, qui travaille à une meilleure inclusion socioculturelle de publics vulnérables par des actions sociales, éducatives et culturelles basée sur l'enseignement-apprentissage de la musique pour contribuer à un bien vivre-ensemble. L'association propose des interventions en classe. L'équipe enseignante est intéressée par ce type d'interventions.

## **7. Mairie**

### Points travaux

Travaux effectués :

- Peinture et changement de luminaires de la bibliothèque
- Ferme-portes rez-de-chaussée salle 1,2,3 et 4 : revoir salle 4
- De nouveaux emplacements pour des vélos seront installés côté élémentaire.
- Mise en place d'affichage pour les représentants de parents d'élèves

En attente :

- Installation bac de douche toilettes du rez-de-chaussée
- Cloisons et portes dans les toilettes du rez-de-chaussée

- Changement de la porte des toilettes adulte au rez-de-chaussée
- Nouveau revêtement en salle des maîtresses pour remplacer la moquette
- Mise en place film opaque salle de sieste et jeux
- Remise en état dalle faux plafond salle de sieste
- Reste un bout de sol et peinture suite dépose grand meuble

Faire des mesures au-delà des 80 décibels pendant une heure

Pains bio : Boulangerie CRO' GRAIN, artisans de proximité Nouveau marché

Pains céréales, pain de Tradition, Pain de campagne, pain complet

Livraisons : 22 sachets de 500g restent en fin de service 1 sachet ½ voir 2

Conditionnés : env. 30 tranches

La structure en salle de motricité n'est plus aux normes. Elle sera soit réparée, soit changée.

La bibliothèque est en cours de rénovation, nous attendons de nouveaux meubles et un don de livres.

### Points périscolaire

*1/ Taux d'encadrement sur la pause méridienne pour cette année ?*

La pause méridienne : 15 agents pour environ 130 enfants

MAT :

1<sup>ER</sup> service de 11h45 à 12h55 :

44 enfants PS/MS encadrés par 6 agents. (Couches + sieste).

Côté Élé : 41 enfants GS encadrés par 5 agents (1 apprentie).

2<sup>ème</sup> service de 13h00 à 13h45 :

41 enfants MS/GS encadrés par 5 agents

APM : 5 animateurs titulaires + 1 animateur périsco/PE + 2 vacataires en poste fixe pour accompagner les enfants avec des particularités.

ALM : 8 animateurs.

*2/ Nouvelles Barquettes :*

À partir de lundi 30 septembre, les prestations livrées par l'Alsacienne de restauration dans vos cantines seront conditionnées dans de nouvelles barquettes.

**Ces barquettes seront en cellulose**, fabriquées comme le papier, à base de fibre de bois. Elles seront compostables.



Les opercules resteront en film plastique transparent et seront recyclables.

**Les formats de ces barquettes et le mode opératoire de remise en température des préparations chaudes restent inchangés** (pour rappel la durée de remise en température ne doit pas excéder une heure). Il n'y a donc pas d'adaptation des grilles ou de nouveaux réglages des fours à prévoir.

Bien que compostables, les barquettes vides devront être jetées dans les poubelles bleues de déchets ultimes car le marché en cours de gestion des biodéchets géré par AGRIVALOR ne nous permet pas de les intégrer dans le circuit des biodéchets.

Les films continueront d'être jetés également dans les poubelles bleues.

Ces nouveaux contenants permettent de limiter au maximum l'utilisation du plastique jetable dans vos restaurants qui progressivement seront aménagés pour pouvoir être livrés en bacs inox.

### *3/ Bruit à la Cantine – quelles actions depuis la précédente demande ?*

Intervention d'un agent sur le temps de cantine ; Des mesures ont été réalisées et une réunion également. Pose de sonomètre.

### *4/ Nouvelle attribution du marché du pain à la fédération des Boulangers : quels changements au quotidien et pour les enfants et pour les équipes cantine ?*

À l'échelle de l'ensemble des cantines scolaires municipales, du pain bio est livré tous les jours avec une alternance de variété (pain blanc, pain de campagne, pain complet ou pain aux céréales) depuis la rentrée de septembre 2024.

Ce pain bio est :

- soit livré par l'intermédiaire du prestataire de restauration en charge de la confection et de la livraison des repas (comme c'était le cas pour la cantine Sturm jusqu'à l'année dernière qui était livrée en pain par l'Alsacienne de restauration)
- ou soit confectionné et livré directement par un artisan boulanger strasbourgeois via un marché pain ad hoc.

Le pain bio servi aux enfants déjeunant à la cantine Sturm depuis la rentrée scolaire provient de la boulangerie CRO GRAINS située route d'Oberhausbergen.

Quel que soit le marché, les quantités commandées ainsi que les modalités de distribution du pain dans nos cantines restent les mêmes.

### *5/ Programme Lait et fruit à l'école*

Nous avons du nouveau par rapport à ce programme ! Les demandes de justificatifs ont été simplifiées par FRANCEAGRIMER pour l'année scolaire 2024/2025 et sont désormais compatibles

avec notre fonctionnement en liaison froide. Ce qui nous a permis d'obtenir l'agrément de la part de FRANCEAGRIMER fin octobre. Nous démarrons le programme au retour des vacances d'automne et plus exactement à partir du 12 novembre.

Les menus mis en ligne pour la cantine Sturm comportent les logos du programme et la mention pour les semaines concernées et normalement une affiche a été mise en place sur le panneau d'affichage du groupe scolaire.

## **8. Questions de représentants des parents**

### Ecole

#### **1/ Les troubles du langage (DYS) :**

**Comment le corps enseignant est-il sensibilisé pour la détection ?**

**Des actions sont-elles mises en place de façon "générale" – médecin scolaire, intervention d'une orthophoniste... ?**

Nous proposons de prendre rendez-vous chez un orthophoniste. Nous ne sommes pas formées pour détecter réellement les élèves avec des troubles « dys ».

Les élèves de MS ont une visite médicale avec un orthophoniste. Un courrier est donné aux parents en cas de détection.

Une maman d'élève nous informe qu'il existe des formations destinées aux enseignants pour apprendre à détecter ces troubles.

#### **2/ Bruit dans les classes**

Les relevés ne peuvent être faits que par la ville. Pour le moment rien n'a été fait.

Il est possible de relever le volume sonore

S'il y a plus de 80 décibels pendant une heure, une intervention technique peut être faite.

Le personnel du périscolaire est dérangé par le bruit dans les toilettes.

Il y aura des travaux pour refaire la cantine mais ces travaux sont encore à l'étude par des architectes.

### Périscolaire / Cantine / Mairie :

#### **1 Demande d'élargissement de la zone de dépose maternelle, bancs supplémentaires devant l'école**

Réponse : le RTS va faire remonter le fait que des bancs aient été supprimés. Les parents souhaitent avoir plus de bancs.

#### **2 Le trottoir rue d'Upsal est souvent utilisé comme dépose, obligeant les familles à se**

déporter sur la rue. Quelle solution pourrait être apportée par la ville ?

Réponse : (il n'y a pas de représentant de la mairie de présent).

**3 Quelle solution pour le manque de sécurisation au niveau des travaux avenue de la Forêt Noire ?**

Réponse : (il n'y a pas de représentant de la mairie de présent).

M Fares nous a informé par mail avoir fait les demandes aux services compétents, et est dans l'attente de leur retour.

Fait à Strasbourg, le 25 novembre 2024

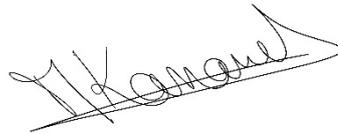
La Secrétaire de séance

Mme WEEGE



La Présidente

Mme KANAREK

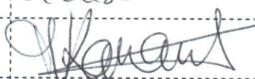
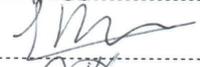
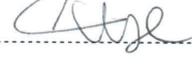
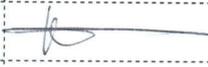


## ANNEXE 1

## Feuille d'émargement 1<sup>er</sup> Conseil d'école

**DATE : 5 novembre 2024**

**LIEU : école maternelle Jacques Sturm**

Nom	Qualité	Emargement
M SCHOEPPF	Conseiller municipal	
M FISCHER-ROSFELDER	Inspecteur de circonscription	excuse
Mme KANAREK	DIRECTRICE	
Mme DELAYEN	ENSEIGNANTE	
Mme DJE KOMENAN	ENSEIGNANTE	
Mme DUONG	ENSEIGNANTE	
Mme HOCH	ENSEIGNANTE	excusée
Mme TROESLER	ENSEIGNANTE	
Mme WEEGE	ENSEIGNANTE	
Mme ROUX-COULON	ENSEIGNANTE	
MME PFISTER	ENSEIGNANTE	
M ROCHDI	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	
Mme DEVILLARD- JOANICOT	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	
M DYSERYN	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	
Mme KURUM	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	
M FRITSCH	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	
Mme MELONI	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	
Mme AIBICHI	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	
Mme CAILLAULT	REPRESENTANT PARENT - SUPPLEANTE	
Mme KEMPF	REPRESENTANT PARENT - SUPPLEANTE	



## ANNEXE 2

**4) Accueil et sortie**

Aucun enfant ne doit venir seul à l'école. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte de la classe et confiés à l'enseignant, *seul chargé de l'accueil*.  
De même, aucun enfant ne peut sortir seul de l'école. Les élèves doivent être repris à la sortie par un des parents, ou par une *personne majeure* nommément désignée par eux par écrit. L'autorisation est à signer sur la « feuille de renseignements » à la rentrée ou en cours d'année. Les parents peuvent aussi écrire une lettre datée, signée et adressée à la Directrice ou à l'enseignant le jour-même.

**5) Santé / Absences**

*Chaque matin, les enfants doivent arriver en bon état de santé et de propreté à l'école.*  
Vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant, et faites si besoin tous les traitements nécessaires (cheveux, vêtements, draps etc...)  
**Aucun enfant ne peut venir malade ou avec des médicaments à l'école**, sauf sur ordonnance particulière du médecin dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).  
Mise en place d'un PAI : les parents doivent impérativement en parler à l'enseignant ou à la directrice. Il sera signé ensuite par la directrice, le médecin scolaire et tous les adultes qui s'occupent de l'enfant dans la journée (remplaçants, ATSEM, animateurs de restauration scolaire...)  
Il est nécessaire de signaler les maladies contagieuses (conjonctivite, varicelle, rougeole, scarlatine, etc...)  
Si un enfant tombe malade au courant de la journée, les parents seront prévenus de suite par téléphone. En cas d'urgence, le 15 (SAMU) sera appelé.

Depuis septembre 2019, **la fréquentation en maternelle est obligatoire**. Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent sans délai faire connaître à l'enseignante ou à la directrice les motifs de cette absence de préférence par mail.  
**Les absences non justifiées à partir de 4 demi-journées dans le mois sont signalées à l'inspection académique.**

**6) Liaison école-famille**

A la rentrée, une réunion d'information a lieu dans chaque classe, les parents sont tenus d'y assister.  
Merci de lire et de suivre les informations écrites (affiches à la porte de l'école ET de la classe, site internet de l'école). Les entretiens avec les parents ne pouvant pas avoir lieu sur le temps de classe, merci de prendre rendez-vous avec l'enseignante.  
Les représentants des Parents d'élèves élus assistent, participent et représentent l'ensemble des parents d'élèves de l'école à chaque Conseil d'École (un par trimestre).  
Les élections ont lieu début octobre, pensez à vous renseigner à l'avance si vous souhaitez faire partie des listes de candidats.

**7) Coopérative scolaire**

La Ville de Strasbourg subventionne le mobilier, les transports et une grande partie des fournitures scolaires.  
L'école dispose d'une coopérative scolaire qui permet à l'équipe éducative de financer des projets spécifiques à la vie de l'école. La participation volontaire des familles fixée par le conseil d'école est de 20 € pour le premier enfant scolarisé en maternelle puis 15 € pour les suivants.  
Merci de privilégier le paiement par chèque à l'ordre de OCCE 67 CS 492.

**11) Déménagement**

Tout enfant quittant l'école doit être radié des fichiers. La nouvelle adresse doit être communiquée au service éducation de la Ville de Strasbourg ainsi qu'à la directrice. Celle-ci se chargera d'établir un certificat de radiation nécessaire pour l'inscription de l'enfant dans une autre école. Si les parents le souhaitent, l'enfant peut terminer l'année scolaire en cours dans l'école.

**12) Conseils pratiques**

= Avant d'entrer en classe, pensez à passer aux toilettes et à se laver les mains.  
= Pour la collation qui n'est pas obligatoire, nous permettons aux enfants de prendre un fruit lors de la pause matinale. Merci de donner une gourde d'eau à votre enfant.  
= Nous vous demandons de respecter les pelouses et les plantations de l'école.

**13) Accueil au bureau**

La directrice est disponible les **lundis**.  
**C'est uniquement ces jours-là qu'elle pourra recevoir les parents, et inscrire les enfants** sur rendez-vous.  
Privilégiez l'envoi de mail à l'adresse [ce.0670270E@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0670270E@ac-strasbourg.fr)

*Merci de respecter ce règlement et ainsi de contribuer  
au bien être et à l'épanouissement  
de votre enfant et de tous les enfants de l'école.*

*L'ensemble de l'équipe pédagogique vous souhaite  
une bonne année scolaire 2024/2025 !*



Maureen KANAREK  
la directrice

**8) Vestiaires**

Merci d'écrire les nom et prénom de votre enfant sur ses vêtements, ses patins, ses chaussures, son sac... Choisir des vêtements pratiques à enfiler, à fermer et à laver (on se salit souvent en jouant), par exemple privilégier les chaussures à scratch, et éviter les salopettes, les robes longues, les gants.  
L'école n'est pas responsable des objets disparus ou égarés.  
Nous faisons notre possible pour éviter les échanges et vols. Les affaires non marquées sont rassemblées dans la véranda.  
En cas d'incident, tout vêtement sali sera changé. Les vêtements prêtés par l'école devront impérativement nous être retournés lavés dans la semaine.  
Si votre enfant emporte à la maison un objet ne lui appartenant pas, soyez aimable de le rapporter svp.

**9) Sécurité**

**1/ PLAN VIGIPIRATE**  
• les cabas et chariot de course sont interdits dans l'école  
• les horaires d'entrée et de sortie doivent être strictement respectés.  
• il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école sans autorisation.  
• Vélos, trottinettes et poussettes ne sont plus laissées dans l'enceinte de l'école.  
**2/ LOCAUX SCOLAIRES**  
Les engins à roues sont interdits dans les locaux scolaires.  
Les poussettes pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène sont interdites dans l'école.  
**Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école (cour et bâtiment).**  
**Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école, attacher les à distance du passage des enfants (pas aux grilles ni devant la porte de l'école)**  
**L'usage du téléphone portable est interdit au sein de l'école.**  
**3/ OBJETS ILLICITES, INDESIRABLES ET DANGEREUX**  
La présence et l'usage d'objets présentant un danger ou ayant une ressemblance avec une arme sont strictement interdits. Les parents sont tenus de vérifier que leurs enfants ne sont pas en possession de tels objets.  
Il n'est pas souhaitable que les enfants rapportent des jouets de la maison.  
Les bijoux sont à éviter pour des raisons de sécurité et en aucun cas la responsabilité de l'école ne pourra être engagée en cas de détérioration.  
**Les bonbons, chewing-gum, cacahuètes et sucettes ne sont pas permis à l'école : risques d'étouffement.**  
**Les tongs sont interdites dans l'école.**

**10) Périscolaire : Cantine et garderie du matin et du soir**

Les enfants dont les parents n'ont pas réservé la cantine devront impérativement être cherchés en classe à 11h55. La cantine et la garderie ne sont pas gérées par l'éducation nationale, mais par la mairie et animées par le personnel municipal. Elles se déroulent sur place et sont payantes.  
Contacts : Responsable Périscolaire de Site : 03 88 41 16 19  
David MONTRouGE : 06 70 21 35 41 - david.montrouge@strasbourg.eu  
Saida BADRI : 06 71 30 02 04 - saida.badri@strasbourg.eu

**1) Admission et inscription**

L'inscription des enfants à l'école maternelle est enregistrée par la directrice de l'école sur présentation du certificat d'inscription délivré par la Mairie de Strasbourg, du livret de famille, d'un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.  
En cas de changement d'école un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté.

**2) Textes de Loi**

- l'admission à l'école maternelle s'inscrit dans le cadre de l'obligation d'instruction, obligatoire dès l'âge de 3 ans. **La fréquentation est obligatoire.**  
- « Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »  
- Une attitude bienveillante entre usagers du service public est requise. Tout comportement malséant ou incivilité commise entre usagers ou à l'égard des fonctionnaires de l'école est susceptible d'entraîner des poursuites.

**3) Horaires de l'école**

Réglementairement les horaires de l'école sont :  
**MATIN de 8h25-11h55, APRÈS-MIDI de 13h55-16h25**  
*Duverture du GRAND PORTAIL ou PORTE A*  
accueil de 8h15 à 8h45 accueil de 13h45 à 13h55  
sortie à 11h55 sortie à 16h25



**ATTENTION ! Les portes seront fermées à 8h35 et 13h55 très précisément.**  
**Afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'enseignement, il est demandé aux parents de respecter ces horaires et de quitter l'école au plus tard à 8h35 et 13h45.**

**Les retards**

En dehors des heures d'ouverture du grand portail, vous devrez entrer par la **porte B**, le personnel de l'école étant en classe vous devrez patienter, ou revenir pendant les heures de récréation : entre 10h10 et 11h10 le matin et entre 15h10 et 16h l'après-midi.  
Un « signalement de carence éducative » peut être déposé à la Division des Elèves à la Direction Académique, après avis du Conseil d'École, en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté des parents pour reprendre leur enfant à la sortie des classes, aux heures fixées par le règlement.